

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 35

**L'an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à 18H30.**

NOMBRE DE  
MEMBRES  
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

**Etaient présents :**

NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMÉS : 35

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
15/03/2023

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Magali SCHELLES Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sylvia POLLET Conseillère, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

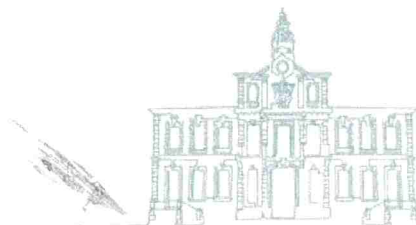
DELIBÉRATION  
**DEL\_2023\_031**

**Procurations étaient données à :**

Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe  
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère  
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller  
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère  
Patricia SPREA Conseillère par Laurent DESHAIES Conseiller

**Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint**

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023**



**Commune de Gardanne**

**Conseil Municipal du 21 mars 2023**

**Délibération DEL\_2023\_031**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, et notamment son article 107,  
Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,  
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire transmis à chaque membre du Conseil municipal.

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,  
Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,  
Considérant que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel,  
Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Où l'exposé des motifs rapporté par Madame Sandrine ZUNINO  
Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

De prendre acte du débat sur les orientations budgétaires de la Ville de Gardanne pour l'année 2023.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

**ADOPTÉE** à la majorité des suffrages exprimés

Par 23 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO,  
Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE,  
Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA,  
Noura ARAB, Magali SCHELLES, Danielle CHABAUD,  
Gérard GIORDANO, Kuidar DIF, Michel MARASTONI,  
Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS,  
Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO

Par 12 voix contre

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL\_2023\_031

Fait à Gardanne, le 23 mars 2023

Le Maire



**Hervé GRANIER**

Transmis en sous-préfecture  
et affiché le : **27 MARS 2023**